



COVID-19

PROTÉGEONS LES PLUS FRAGILES



Vous pouvez être accompagnée, pour la 1^{ère} et la 2^{ème} échographie, d'une seule personne.



Vous pouvez être accompagnée pendant toute la durée de votre accouchement.



Les visites sont autorisées 1 fois par jour de 14h à 18h et uniquement pour le conjoint.

Ces autorisations ne sont pas valables si vous ou votre conjoint présentez des symptômes type toux, fièvre, difficultés respiratoires et/ou avez été en contact avec une personne positive à la Covid-19

Merci de votre compréhension